EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **25 septembre 2015 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt cinq septembre deux mille quinze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 18 septembre 2015, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, François BARRIÈRE, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jean-Pierre LAVIGNE, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Antoine RECHAGNEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Christine DULAC-ROUGERIE à Monique BONNET, Isabelle LAVEST à Manuela FERREIRA DE SOUSA, Gérard BOHNER à Jean-Christophe CERVANTES, Dominique BRIAT à Pascal GUITTARD, Magali GALLAIS à Nicole PRIEUX, Patricia GUILHOT à Laurence SCHLIENGER, Isabelle PADOVANI à Antoine RECHAGNEUX**
Excusé(e)s :	
Absent(e)s :	**Anne FAUROT**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

M. le Maire suspend la séance à 18h10 suite à l'intervention des manifestants des Ateliers de Construction du Centre. M. le Maire reprend la séance à 18h40 après avoir vérifié que le quorum est atteint.
M. Jean-Pierre LAVIGNE arrive pendant la suspension de séance.
M. Jean-Luc BLANC arrive pendant le débat de la question n°1.
M. Jérôme GODARD donne pouvoir à M. Philippe BOHELAY et quitte la séance avant le vote de la question n°4.
M. le Maire suspend la séance à la demande de M. BRENAS à 21h05 après le vote de la question n°4. M. le Maire reprend la séance à 21h10 après avoir vérifié que le quorum est atteint.
M. Antoine RECHAGNEUX quitte la séance avec le pouvoir de Mme Isabelle PADOVANI avant le vote de la question n°5 sans laisser de pouvoir.
M. Simon POURRET donne pouvoir à M. Grégory BERNARD et quitte la séance avant le vote de la question n°8.
M. le Maire suspend la séance à 22h35 pendant le débat de la question n°8. M. le Maire reprend la séance à 22h40 après avoir vérifié que le quorum est atteint.
M. Alain LAFFONT (donne pouvoir à M. Florent NARANJO) et Mme SylvianeTARDIEU (donne pouvoir à M. Pierre MIQUEL) quittent la séance avant le vote de la question n°9.
Mesdames et Messieurs François BARRIERE, Géraldine BASTIEN, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Edith CANDELIER, Louis COUSTES, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Christiane JALICON, Jean-Pierre LAVIGNE, Fabienne MONTEL et Didier MULLER quittent la séance avant le vote de la question n°10 sans laisser de pouvoir.

Rapport N° 29

PARKING DES SALINS - INFORMATION SUR L'ACTIVITÉ 2014

Le Code Général des Collectivités territoriales prévoit que le rapport produit chaque année par le délégataire sur les conditions d'exécution du service public doit être inscrit à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

La construction et la gestion de cet établissement ont été confiées en 1971 pour une durée de 45 ans par la Ville à la Société Auvergne Parking SAS. Cette DSP prendra fin le 25 février 2016. A cette date, l'équipement intégrera le patrimoine communal. L'exploitant actuel a l'obligation contractuelle de remettre à la Commune un bien en bon état de fonctionnement. Ainsi, 78 000 € (environ) de travaux de remise en état de l'équipement ont été réalisés en 2013 et 58 000 € (environ) en 2014. Pour 2015, dernière année complète d'exploitation, le titulaire du contrat de délégation de service public réalisera pour 260 000 € de travaux (en cours). A l'issue du contrat, ce parc sera exploité en régie via un contrat de prestation de services. Une procédure d'appel d'offres sera lancée prochainement.

Le parc des SALINS est ouvert 7j/7 et 24h/24 pour les abonnés (en sous-sol) et ouvert chaque jour (sauf dimanches et jours fériés) de 8H00 à 20H00 pour les usagers « horaires ». Le nombre de places publiques en surface était de 313 en 2014 (280 aujourd'hui -élargissement des places et création de places « PMR »-) et de 85 en ouvrage. Le nombre de places amodiées en copropriété est de 115. Concernant ces places amodiées, la Commune a indiqué au syndic de copropriété que les amodiataires, s'ils le souhaitent, pourront rester dans les lieux à compter du 26 février 2016, moyennant le versement à la Commune d'une redevance. Le montant de cette redevance sera déterminé en fonction de l'avis du Service des Domaines.

La fréquentation horaire en 2014 a légèrement augmenté par rapport à 2013. Le nombre d'abonnements a diminué. Le contrat avec le Crédit Agricole (pendulaires) n'a pas été renouvelé (-80). Par ailleurs, le parc avait signé en 2012 et 2013 plus de 25 contrats d'abonnements avec les artisans qui travaillaient sur le chantier du GRAND CARRE JAUDE II et qui n'ont pas été renouvelés. Ainsi, l'activité « parking » en 2014 a généré un chiffre d'affaires de 421 600 € (465 658 € en 2013).

Les charges de l'activité parking s'élèvent à 365 110 € (395 511 € en 2013). L'exploitant explique cette baisse de 30 000 € par le mi-temps d'un salarié, par une baisse des charges de copropriété, et surtout par la fin de certains amortissements.

Les activités annexes (brocante et prestations pour la copropriété) ont généré une recette de 52 371 € (48 532 € en 2013).

L'activité « autopartage » a généré une recette de 102 881 € (111 532 € en 2013). Les charges en 2014 sont de 98 846 € (133 023 € en 2013).

Ainsi, malgré une baisse du nombre d'abonnements vendus, le résultat net comptable se maintient (95 784 € en 2014 pour 99 885 € en 2013).

Le tarif horaire de base était en 2014 de 1,50 € pour la première heure (1,40 € en 2013). L'abonnement mensuel de surface est de 93 € (91 € en 2013) et l'abonnement en sous-sol est de 88 € (85 € en 2013).

(Voir annexes sur CD)

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, de prendre acte de cette information.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 06 octobre 2015

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint,

Cyril CINEUX

DAS

PARKING des Salins
Place Gambetta

[redacted]

Siège Social : Place Gambetta – 63000 CLERMONT-FERRAND
Téléphone : 04.73.93.61.87
Télécopie : 09.71.70.27.33

MAIRIE DE CLERMONT FERRAND
A l'attention de Mr MICHALOT
HOTEL DE VILLE
B.P 60
63033 CLERMONT FERRAND cedex1

CLERMONT-FERRAND, le 23 avril 2015

MAIRIE DE CLERMONT-FERRAND
24 AVR. 2015
SERVICE DU COURRIER

Monsieur Michalot,

Nous vous adressons ci-joint nos rapports annuels concernant l'exercice 2014, ainsi que notre liasse fiscale.

Vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos respectueuses considérations.

Mr CARLES Patrick
Président

SOCIETE AUVERGNE PARKING
Concessionnaire WALL GREN
Parking des Salins - Pl. Gambetta
63000 CLERMONT-FERRAND
☎ 73 93 61 87

Direction des Affaires Juridiques
Courrier arrivé le :
24 AVR. 2015
Enregistrement POST OFFICE
N° AO/2015/5185

PARKING DE LA PLACE GAMBETTA

RAPPORT ANNUEL

EXERCICE 2014

1/ COMPTES DE L'EXERCICE HORS TAXES

Le chiffre d'affaires hors taxes de l'activité parking de l'exercice 2014 s'élève à : 475 589 € répartis comme suit :

Recettes horaires	242 173 €
Vente de chèques parking	2 957 €
Abonnements banalisés	147 543 €
Abonnements Crédit Agricole	11 040 €
Places numérotées + box	17 254 €
Vente de cartes de parking	633 €
	421 600 €

Activités annexes (directement associées au parking)

Brocante du dimanche	25 068 €
Services d'entretien effectués pour la copropriété	26 505 €
Divers	798 €
	52 371 €

Les charges de l'exercice affectées à l'activité parking et correspondant aux recettes ci-avant s'élèvent à 366 728 €, et se décomposent de la manière suivante :

Salaire, charges et assimilés	176 060€
Autres dépenses liées au personnel	35 228 €
Achats fournitures	6 639 €
Charges de copropriété	28 944 €
Services extérieurs répartis	6 247 €
Services extérieurs affectés directement	10 214 €
Assurances	7 155 €
Impôts	19 750 €
Amortissements	14 873 €
Provision pour mise en conformité du parking public	60 000 €
TOTAL	**365 110 €**

2/ METHODE DE REPARTITION ANALYTIQUE

2.1 Historique sommaire

Construit en 1970, dans le cadre d'une copropriété civile, le parking a eu au départ comme activité exclusive le stationnement des véhicules, le gardiennage et l'entretien des parties communes de l'immeuble pour le compte de la copropriété.

Cette copropriété est composée aujourd'hui, outre le parking public :

- Des places de garages numérotées situées dans l'enceinte du parking public,
- Un local clos utilisé comme garage privé par son propriétaire,
- Un local clos utilisé comme atelier d'entretien, espace de stockage (principalement les archives de la société) et espace consacré au personnel : vestiaire, douche, WC. .Depuis 2013, à la suite du passage de la commission de sécurité, ce local n'est plus utilisé pour l'entretien des véhicules de location.
- Une Auto banque désaffectée,
- Un local désaffecté utilisé au départ pour entreposer des caddies du Supermarché Casino.

L'ensemble de l'immeuble a été réalisé dans le cadre d'un bail à construction se terminant en 2016.

Au début des années 1990, AUVERGNE PARKING a démarré une activité de location de voitures comportant depuis 2001 une activité d'auto partage. Par ailleurs Auvergne Parking a acheté des biens immobiliers qu'elle a exploités en location et revendus depuis.

En parallèle, une brocante a été installée en surface le dimanche, période pendant laquelle le parking est vide. Cette activité a été naturellement intégrée à l'activité parking puisque le générateur de recettes était le parking.

2.2 Méthode de décomposition analytique

Il a été constaté que la plupart des dépenses effectuées étaient directement affectables par le simple bon sens : les véhicules à louer (achat, consommation, entretien,....) relèvent de la location de voitures, tandis que les équipements de contrôles d'accès au parking et leur entretien relèvent du parking...

Concernant les postes de dépenses pour lequel un arbitrage était nécessaire, celui-ci a été effectué en regardant la montée des dépenses induites par l'arrivée de la nouvelle activité. L'application de ce principe à conduit à considérer que l'activité « parking, copropriété et brocante », se voyait affecter :

- 91% du poste « personnel » : salaires, charges sociales et assimilés et, autres dépenses liées au personnel (taxe d'apprentissage, taxe pour la formation, intéressement des salariés, abondement, provision pour investissement).
- 91% du poste jetons de présence
- 1/3 du poste télécommunication.
- 1/3 des frais bancaires,
- 2/3 des dépenses de commissaire aux comptes.

Remarque :
Le pourcentage d'affectation du poste personnel a été modifié compte tenu du passage à mi-temps d'un employé au 01 avril 2013.
En effet, les besoins en personnel du parking sont restés inchangés, alors que l'activité de location de voiture, dont le chiffre d'affaires est en forte baisse, nécessite moins de personnels.
En conséquence, la part relative des charges de rémunération affectée au parking a donc augmenté (elle passe de 88% à 91%), même si en pratique le montant de ces charges a diminué en valeur absolue entre 2012 et 2013.

3/ PATRIMOINE IMMOBILIER

Aucunes variations du patrimoine immobilier ne sont intervenues dans le cadre du contrat.
Cependant en vue d'améliorer la qualité de fonctionnement du parking, il a été procédé spontanément aux investissements immobiliers suivants :

- Aménagement en surface d'un chenal d'entrée dans le parking et d'un chenal de sortie.
- Construction d'un petit local en surface à usage de poste de péage,
- Pose en surface d'un bungalow Algéco à usage de bureau d'accueil pour les usagers.
- Pose d'un ensemble de grilles interdisant l'accès au parking souterrain aux personnes indésirables, pour supprimer les actes d'agression et de vandalismes.
- Construction d'édicules au-dessus des accès piétons du sous-sol, afin de préserver la propreté des escaliers et la sécurité des usagers.

Tous ces travaux immobiliers ont été exécutés avec l'approbation de la Mairie de Clermont-Ferrand et en coordination avec ses services. Ces biens sont aujourd'hui totalement amortis.

4/ BIENS ET IMMOBILISATIONS

En ce qui concerne la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public, ils se composent aujourd'hui :

- Pour le niveau surface du parking de deux bornes de contrôle d'accès abonnés et de distributeurs de tickets et d'une caisse automatique accessible aux visiteurs, et d'une centrale contrôlant l'ensemble et jouant si nécessaire le rôle de caisse (usagers sans monnaie...),
- Pour le niveau sous-sol deux bornes de contrôle d'accès abonnés.

L'accès du niveau sous-sol est fermé par des grilles (cf. ci-avant).

La société dispose par ailleurs de divers matériels de nettoyage pour le parking :

- Une balayeuse thermique
- Un aspirateur à feuilles
- Une déneigeuse

La société possède divers matériels de bureau et informatiques pour la gestion.

Concernant la conformité en matière environnementale et de sécurité, nous avons à plusieurs reprises contacté les services des pompiers pour leur demander leur avis, et notamment :

- En 1997 ou l'ensemble de nos installations a été visité et nous avons alors appliqué la totalité des préconisations formulées par les pompiers,

- En 1999, après la mise en place des édicules autour des accès piétons du sous-sol, une nouvelle visite du responsable des pompiers a eu lieu et une remarque concernant la fermeture des portes paniques a été formulée : elle a été appliquée.

Enfin, la commission départementale de sécurité a effectué une visite approfondie du parking, elle a donné son approbation pour la poursuite de l'exploitation. Par ailleurs elle a formulé différentes remarques sur des travaux à effectuer pour rester en conformité avec les réglementations en vigueur concernant les ERP (Etablissements recevant du public). La prise en compte de ces remarques a conduit Auvergne Parking SAS à effectuer des premiers travaux urgents en 2012, à effectuer une provision de 20 000 € en 2012, 70 000 € en 2013 et 60 000 € en 2014 pour une mise en conformité du Parking.

Des études de mise en conformité ont été effectuées et terminées par le bureau d'études Betalm, sous le contrôle de l'APAVE, et une étude d'accessibilité des personnes handicapées est actuellement encours. L'approbation des devis correspondant aux travaux induits par ces études sera soumise au vote de la prochaine AG de la copropriété.

Par ailleurs, conformément à la législation, la Société Auvergne Parking s'est équipée d'un marche pied sherpas-copic 3,5 m et de différents vêtements de sécurité (casques, gants, lunettes, chaussures ...)

5/ PROGRAMME CONTRACTUEL D'INVESTISSEMENTS ET DE RENOUVELLEMENT

Il n'existe pas contractuellement de programme d'investissement et de renouvellement des biens et immobilisations.

Mais, de même que pour l'immobilier nous avons régulièrement investi pour moderniser notre installation, nous avons renouvelé notre matériel d'exploitation dès que le besoin s'en faisait sentir.

Il en résulte les équipements présentés au paragraphe 4.

Economiquement, les investissements effectués ont été amortis conformément à la réglementation fiscale.

6/ ETAT DES AUTRES DEPENSES DE RENOUVELLEMENT

Nous n'avons aucune obligation contractuelle sur ce sujet.

7/ INVENTAIRE DES BIENS DESIGNES AU CONTRAT

Conformément aux termes de la lettre envoyée par la Mairie de Clermont Ferrand à Auvergne Parking, Un inventaire respectant le cadre proposé par la Ville est présenté en annexe au présent rapport.

8/ ENGAGEMENTS A INCIDENCE FINANCIERE

La copropriété du parking gérée par l'agence SQUARE HABITAT a trois contrats d'entretien annuels :

- Avec l'APAVE pour la vérification des installations électriques,
- Avec les Etablissements THYSSEN 24h/24h, 7 jours sur 7 pour les grilles d'accès du sous-sol,
- Avec les Etablissements EXTINCTOR pour la vérification des extincteurs.

L'entretien des portes coupe feu, des portes anti-paniques est assuré par le personnel du parking ainsi que tout autre petits entretien divers.

Par ailleurs, la société emploie actuellement 3,5 personnes en CDI .

CONDITION D'EXECUTION DU SERVICE PUBLIC ET QUALITE DE SERVICE

1/ HORAIRES

Le parking public est ouvert et gardienné du lundi au vendredi de 8h00 à 21h00 et le samedi de 8h à 20h sauf dimanches et jours fériés, soit une amplitude de présence de 77h/semaine. Pour les visiteurs sortant en dehors de ces plages horaires, le stationnement est gratuit.

Le sous-sol, qui est réservé à des abonnés, est fermé en permanence pour raison de sécurité. Il est accessible aux abonnés 24 heures sur 24, grâce à l'usage de cartes magnétiques.

2/ NETTOYAGE, PEINTURE ET ENTRETIEN

- Les ordures et papiers laissés dans l'ouvrage par les usagers font l'objet d'un ramassage journalier,

- Un nettoyage par aspirateur est exécuté dès que cela semble nécessaire (AUVERGNE PARKING possède un aspirateur industriel à cet effet),

- Les peintures sont renouvelées régulièrement,

- Des opérations de salage et de déneigement sont lancées en hiver dès que nécessaire.

- Toutes les opérations d'entretien qui incombent aux employés d'AUVERGNE PARKING, sont consignées dans un cahier d'entretien.

3/ DIVERS

- Depuis l'année 2000, les habitants de Clermont Ferrand bénéficient d'un service d'auto-partage au parking des Salins. Cette opération s'inscrit dans l'objectif actuel de réduction de la circulation et d'amélioration de la qualité de vie de ses habitants. De ce fait, elle est parrainée par la ville de Clermont Ferrand, le ministère des transports et l'ADEME.

- En 2006, la société AUVERGNE PARKING a mis en place en coordination avec la Mairie de Clermont Ferrand, un tarif d'abonnement préférentiel à 36 € au lieu de 72 €, pour les résidents du quartier, sur présentation d'un justificatif de domicile et de la carte grise du véhicule à la même adresse. Ceci concerne les habitants du quartier des Salins dans un rayon de 300 m.

 Cette opération a été un succès : une vingtaine de nouveaux résidents sont arrivés au cours de novembre et décembre 2006.

 Aujourd'hui le tarif résident est à 41 € TTC par mois.

PARKING DE LA PLACE GAMBETTA

Compte rendu technique et financier

1/ TARIFS DU PARKING

Les tarifs TTC appliqués aux visiteurs au 31 décembre 2014 étaient les suivants :

- Pendant la journée (7h00 – 20h00) : 1,50 € la 1ère 1,50 la 2ème heure, 1,20€ la 3ème heure, 0,90 € la 4ème, 1,20 la 5ème, 1.70 la 6ème heure, 1,50 € de la 7ème à la 9ème heure, 1 € la 10ème, puis 0,50€ pour les heures suivantes,

- Pendant la nuit (20h00 – 7h00) : 0,50 € / heure,

- Ticket perdu : 15 €

Les tarifs TTC mensuels appliqués aux abonnés au 31/12/14:

- Abonnement banalisé en surface : 93 €

- Abonnement banalisé en sous-sol : 88 €

2/ FREQUENTATION ET RECETTES

2.1 Les visiteurs

La fréquentation et la recette des visiteurs, au cours de l'année 2014 peuvent être présentées comme suit :

Période	Nombre total de véhicules	Recettes totales TTC (chèques parking inclus)	Nombre de chèques Parking utilisés
Janvier	5152	23 631	225
Février	4978	24 988	200
Mars	3918	20 225	166
Avril	4353	22 863	183
Mai	3672	20 709	148
Juin	4438	26 844	188
Juillet	3504	16 111	197
Août	2809	10 181	146
Septembre	4752	29 173	196
Octobre	5670	30 133	239
Novembre	5377	28 479	165
Décembre	7265	33 219	240
Total année 2014	**55888**	**286 556** (1)	**2 293**

(1) Cette somme qui comptabilise les recettes des caisses automatiques, ne prend pas en compte 5 203 € TTC facturés en 2014 à la Médecine du Travail pour le stationnement de ses visiteurs. Ceci explique l'écart avec les recettes horaires HT et les ventes de chèques parking, présentés au début du présent rapport.

Cette fréquentation représente une occupation de 100 places environ du parking public par les visiteurs

2.2 Les abonnés au 31 décembre 2014

Au 31 décembre 2014, les nombres d'abonnés dans le parking des salins étaient les suivants :

- 123 abonnés banalisés en surface,
- 75 abonnés banalisés en sous –sol (dont 31 résidents)
- 12 locataires de places numérotées en sous –sol (contrat lors de la construction de l'immeuble du Pôle Gambetta situé Avenue Marx Dormoy)
- 115 places numérotées en sous-sol utilisés par des copropriétaires du garage.

La recette totale H.T. engendrée par les abonnements en 2014 a été de 175 837 € HT.

2. 3 Conclusion

Les données précédentes mettent en évidence une sous occupation chronique du parking ce qui signifie que les quelques places en moins provoquées par l'élargissement des espaces de stationnement n'aura aucune incidence sur les affichages « complets », qui sont devenus quasiment inexistants.

SOCIETE AUVERGNE PARKING

ANNEXE EXERCICE 2014

CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Durant l'exercice 2014, le chiffre d'affaires de l'activité location de véhicules a continué à baisser.

En ce qui concerne l'activité du parking, le chiffre d'affaires s'est maintenu.

Par ailleurs, nous souhaitons rappeler que le bail à construction qui a permis l'exploitation du parking arrive à échéance en février 2016.
La commission départementale de sécurité a effectué une visite approfondie du parking en septembre 2012 et a formulé différentes remarques sur des travaux à effectuer pour rester en conformité avec les règlementations en vigueur concernant les ERP (Etablissements recevant du Public).
La prise en compte de ces remarques avait conduit Auvergne Parking SAS à effectuer des premiers travaux urgents en 2012, et à effectuer une provision de 20 000 € à la clôture de cet exercice (travaux réalisés durant l'année 2013).
Par la suite, une provision de 70 000 € a été constituée sur l'exercice 2013 et a été abondée de 60 000 € sur l'exercice 2014.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes sont établis selon les conventions générales comptables dans le respect des principes :

- de continuité de l'exploitation
- d'indépendance des exercices
- de permanence des méthodes

La présentation des comptes est celle du plan comptable révisé.

Les immobilisations corporelles inscrites pour leur valeur d'acquisition sont amorties selon le mode linéaire à l'exception du matériel de péage.

Il a été décidé de ne pas décomposer les immobilisations corporelles, et de ne pas modifier les durées d'amortissement, car elles correspondent aux valeurs d'utilité.

INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

BILAN ACTIF

Immobilisations corporelles. Mouvements principaux

Les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice sont notamment représentés par :

	MONTANTS	
	Investissements directs	**Cession ou mise au rebus**
Matériel de transport	29 284 €	55 947 €
Outillage industriel	3 888 €	1 800 €
Matériel Industriel		
A.A.I. des constructions		
Matériel bureau et inf.		
Ensemble Immobilier		
Titres de participation		

Immobilisations corporelles. Amortissements pour dépréciation

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	18 ans
Matériel et Outillage	Linéaire	5 ans
Installations générales	Linéaire	10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	5 ans
Ensemble immobilier	Linéaire	20 ans
Ensemble immobilier	Linéaire	5 ans
Matériel Industriel	Linéaire	4 ans
Matériel de péage	Fin de la concession	

BILAN PASSIF

Capital

Le capital est composé de 4 000 actions / parts sociales de 50,00 Euro de valeur nominale.

Provision règlementées

Elles correspondent aux investissements constatés chaque année, et sont égales à 50% du montant des sommes versées par la société, et qui complètent le versement des salariés issu de l'intéressement et affecté au plan d'épargne.

Dettes financières - classement par échéance

Rubrique	Total	à 1 an au plus	entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts	0			

Autres dettes - classement par échéance

Toutes les dettes, autres que financières, sont d'échéance inférieure à un an.

INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires

Critère utilisé : Activité parking et location

	Chiffre d'affaires
Parking	474 122 €
Location véhicule	67 314 €
Total	541 436 €

Ventilation de l'effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	0	0
Agents de maitrise et technicien		
Employés	4	0
Ouvriers		
Total	4	0

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Résultat avant impôts			126 592 €
Impôts : -	au taux de droit commun	25 089	30 807 €
-	au taux réduit	5 718	
-	Minoré du CICE	6 347	
-	Minoré du crédit d'impôt	1 624	
Résultat après impôts			95 785 €

AUTRES INFORMATIONS

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE), correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2014, a été constaté et comptabilisé pour un montant de 6 347 €.
Le produit du CICE est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.
Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recrutement et de renforcement du fonds de roulement.
En l'occurrence, le CICE a permis à l'entreprise de renforcer ses efforts en matière d'investissement au sein du parking.

Droits individuels à la Formation (DIF)

Le volume d'heures de formation cumulé au 31/12/2014, correspondant aux droits acquis au titre du DIF par les salariés, s'élève à 480 heures.
Aucune demande d'heures de formation n'a été reçue à la clôture de l'exercice.

Engagement de retraite

Il n'a pas été comptabilisé sur l'exercice de provision relative aux engagements de retraite.

PARKING DE LA PLACE GAMBETTA

RAPPORT ANNUEL DE L'ACTIVITE DE LOCATION DE VEHICULES

EXERCICE 2014

1/ CONDITIONS D'EXPLOITATION

1/1 Location traditionnelle de véhicules

La société AUVERGNE PARKING est concessionnaire de la marque WALLGREEN depuis 1990 : il s'agit de location de véhicules en courte et moyenne durée.

Le parc moyen de véhicules possédés durant l'exercice 2014 est de 7, occupant en moyenne 2 places dans le parking Gambetta.

Ce parc est composé notamment de petits véhicules de tourisme type twingo, clio, scénic et de véhicules utilitaires type master de 10 à 22 m3.

Exemple : location clio pour un week-end 169 € avec 800 kms inclus.

1/2 Auto partage

Il s'agit d'un système de location de voiture par abonnement. C'est un service économique et pratique pour les utilisateurs, particulièrement pour les habitants du quartier.

L'activité d'auto partage a démarré à Clermont Ferrand il y a environ 15 ans.

Les prix sont attractifs (TTC) :

3.40€/heure, 8.40€/demi-journée, 16€/ jour

0.39€/km, carburant compris

25€/ mois d'abonnement pour avoir un véhicule à disposition, alors que les propriétaires résidents payent 41 € par mois pour avoir accès au parking avec la voiture qu'ils possèdent.

Dans un système d'auto partage, on ne paye que ce qu'on utilise, l'adhérent règle chaque mois par prélèvement ses utilisations en fonction du nombre d'heures et de kilomètres parcourus.

L'auto partage permet de réduire l'usage de la voiture particulière et d'optimiser son utilisation.

Cette action s'est traduite par une satisfaction unanime des abonnés.

Aucun départ d'abonné mécontent n'a été enregistré, les causes essentielles de départ ont été :

Déménagement de l'intéressé ou achat d'un véhicule suite à un changement de situation personnel

1/3 Allez simple

Il s'agit d'un système de location de camions particulier, dans lequel les utilisateurs laissent le camion à leur point de destination, et n'ont donc pas à le ramener à leur point de départ.

Depuis 7 ans la société Auvergne Parking a signé une convention avec la société Allez Simple dans le cadre de laquelle elle réceptionne, prépare et fait repartir les véhicules pour d'autres agences.

La Société Allez Simple rémunère la société Auvergne Parking en lui reversant une commission sur les retours et départs de ses véhicules.

Malheureusement du fait de la crise, la société Allez Simple semble en cours de disparition.

Le partenariat risque donc de disparaître durant l'année 2015.

2/ COMPTES DE L'EXERCICE HORS TAXES

Le chiffre d'affaires hors taxes de l'activité de locations de véhicules de l'exercice 2014 s'élève à : 102 881 € répartis comme suit :

Activité de location courte et moyenne durée	96 906 €
Activité d'auto partage	5 787 €
Activité de partenariat avec la Société Allez Simple	188 €
	102 881 €

Les charges affectées à l'ensemble de ces activités correspondant aux recettes s'élèvent à 98 846 € et se décomposent ainsi :

Salaires, charges et assimilées	9 673 €
Autres dépenses liées au personnel	1 936 €
Frais répartis	4 725 €
Frais directs	82 512 €

	98 846 €

3/ METHODE DE DECOMPOSITION ANALYTIQUE

Concernant les postes de dépenses, et en complément de la grille présentée précédemment pour le parking, l'activité location se voit affectée :

- 5% du poste salaires, charges sociales et assimilées
- 5% du poste autres dépenses liées au personnel
- -5% du poste jetons de présence
- 1/2 du poste télécommunication
- 2/3 des frais bancaires
- 1/6 des dépenses de commissaires aux comptes

(1) **BILAN - ACTIF**

DGFiP N° 2050 2014

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise SAS AUVERGNE PARKING — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise Place Gambetta 63000 CLERMONT FERRAND — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 8 7 0 2 0 0 9 2 0 0 0 0 3 7 — Néant : *

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le 31/12/2014 Net 3	N-1 31/12/2013 Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	7 765	AG	7 765		
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP	283 188	AQ	280 553	2 635	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	70 962	AS	55 726	15 236	28 526
	Autres immobilisations corporelles	AT	124 444	AU	70 072	54 372	76 415
	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX		AY			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU	11 762	CV		11 762	11 762
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF	2 759	BG		2 759	2 759
	Autres immobilisations financières*	BH	3 960	BI		3 960	3 960
	TOTAL (II)	BJ	504 844	BK	414 117	90 726	123 425
ACTIF CIRCULANT — STOCKS	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	787	BY		787	2 224
	Autres créances (3)	BZ	20 360	CA		20 360	17 154
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	650 000	CE		650 000	712 000
	Disponibilités	CF	208 458	CG		208 458	36 951
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	7 773	CI		7 773	
	TOTAL (III)	CJ	887 379	CK		887 379	768 330
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 392 223	1A	414 117	978 105	891 756

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : — CP — (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : — Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des précisions concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Quadra

2 **BILAN - PASSIF avant répartition** DGFiP N° 2051 2014

Désignation de l'entreprise SAS AUVERGNE PARKING — Néant *

			Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 200 000)	DA	200 000	200 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	20 000	20 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	427 714	387 829
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	95 784	99 885
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK	21 266	29 500
	TOTAL (I)	DL	764 765	737 214
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ	130 000	70 000
	TOTAL (III)	DR	130 000	70 000
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	8 733	9 790
	Dettes fiscales et sociales	DY	66 243	64 505
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	6 484	7 415
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	1 877	2 830
	TOTAL (IV)	EC	83 340	84 541
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	978 105	891 756

RENVOIS

(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	83 340	84 541
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Cegid Group

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : SAS AUVERGNE PARKING — Néant : *

		Exercice N				Exercice (N - 1)
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC		
	Production vendue : biens *	FD	FE	FF		
	Production vendue : services *	FG 541 435	FH	FI	541 435	596 745
	Chiffres d'affaires nets *	FJ 541 435	FK	FL	541 435	596 745
	Production stockée*			FM		
	Production immobilisée*			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP	5 898	26 409
	Autres produits (1) (11)			FQ	238	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)			FR	547 572	623 155
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	118 339	147 973
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	22 856	21 732
	Salaires et traitements*			FY	120 894	120 672
	Charges sociales (10)			FZ	63 578	64 576
	DOTATIONS D'EXPLOITATION : Sur immobilisations : dotations aux amortissements*			GA	47 316	58 824
	DOTATIONS D'EXPLOITATION : Sur immobilisations : dotations aux provisions*			GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION : Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION : Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	60 000	70 000
	Autres charges (12)			GE	1 371	1 371
	Total des charges d'exploitation (4) (II)			GF	434 355	485 150
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			GG	113 217	138 004
	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)			GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)			GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	359	395
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	14 415	14 784
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
	Total des produits financiers (V)			GP	14 775	15 179
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	3 302	3 159
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
	Total des charges financières (VI)			GU	3 302	3 159
	2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)			GV	11 472	12 020
	3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)			GW	124 690	150 025

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Cegid Group

4 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)** DGFiP N° 2053 2014

Désignation de l'entreprise SAS AUVERGNE PARKING — Néant

			Exercice N	Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	31 833	23 891
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	8 234	6 653
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	40 067	30 544
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	18 633	26 276
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	18 633	26 276
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	21 433	4 267
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ	21 156	21 621
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK	29 183	32 786
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	602 415	668 880
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	506 630	568 994
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	95 784	99 885

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de location immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
(3) Dont	Crédit bail mobilier *	HP		
	Crédit bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
(6 bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
(9)	Dont transferts de charges	A1	5 898	6 409
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	18 554	
Autres charges	79	
Produits des cessions d'éléments d'actif		31 833
Autres provisions réglementées sur immobilisations		8 234

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES

Cocher la case si vous souhaitez remplir le renvoi 7 avec les données saisies ci-dessous [X]

Désignation	Montants
DETAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Pénalités sur marchés	
Pénalités, amendes fiscales et pénales	
Dons, libéralités	
Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice	
Subventions accordées	
Rappel d'impôts (autres qu'impôts sur les bénéfices)	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	18 554
Autres charges	79
Amortissements des immobilisations	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
TOTAL	18 633
DETAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Dédits et pénalités perçus sur achats et sur ventes	
Libéralités perçues	
Rentrées sur créances amorties	
Subventions d'équilibre	
Dégrèvement d'impôts autres qu'impôts sur les bénéfices	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	
Produits des cessions d'éléments d'actif	31 833
Subventions d'investissement virées au résultat	
Autres produits	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	8 234
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
Transfert de charges	
TOTAL	40 067

Cegid Group

IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2014

Désignation de l'entreprise SAS AUVERGNE PARKING — Néant ☐ *

CADRE A IMMOBILISATIONS

			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2	Augmentations : Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ	D8	D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD 7 765	KE	KF
CORPORELLES	Terrains		KG	KH	KI
	Constructions — Sur sol propre — Dont Composants L9		KJ 258 509	KK	KL
	Constructions — Sur sol d'autrui — Dont Composants M1		KM	KN	KO
	Constructions — Installations générales, agencements et aménagements des constructions * — Dont Composants M2		KP 20 790	KQ 3 888	KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels — Dont Composants M3		KS 72 762	KT	KU
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	KW	KX
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport*		KY 146 989	KZ 29 283	LA
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique		LB 4 118	LC	LD
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *		LE	LF	LG
	Immobilisations corporelles en cours		LH	LI	LJ
	Avances et acomptes		LK	LL	LM
		TOTAL III	LN 503 171	LO 33 171	LP
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G	8M	8T
	Autres participations		8U 11 762	8V	8W
	Autres titres immobilisés		1P	1R	1S
	Prêts et autres immobilisations financières		1T 6 720	1U	1V
		TOTAL IV	LQ 18 483	LR	LS
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG 529 419	ØH 33 171	ØJ

CADRE B IMMOBILISATIONS

			Diminutions : par virement de poste à poste 1	Diminutions : par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence — Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	CO	DØ	D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LV	LW 7 765	LX
CORPORELLES	Terrains		IP	LX	LY	LZ
	Constructions — Sur sol propre		IQ	MA	MB 258 509	MC
	Constructions — Sur sol d'autrui		IR	MD	ME	MF
	Constructions — Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS	MG	MH 24 678	MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT	MJ 1 800	MK 70 962	ML
	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales., agencts, aménagements divers		IU	MM	MN	MO
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport		IV	MP 55 947	MQ 120 325	MR
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW	MS	MT 4 118	MU
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *		IX	MV	MW	MX
	Immobilisations corporelles en cours		MY	MZ	NA	NB
	Avances et acomptes		NC	ND	NE	NF
		TOTAL III	IY	NG 57 747	NH 478 595	NI
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	ØU	M7	ØW
	Autres participations		IO	ØX	ØY 11 762	ØZ
	Autres titres immobilisés		I1	2B	2C	2D
	Prêts et autres immobilisations financières		I2	2E	2F 6 720	2G
		TOTAL IV	I3	NJ	NK 18 483	2H
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	ØK 57 747	ØL 504 844	ØM

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Ne pas reporter le montant des centimes

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Cegid Group

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

2014

DGFiP N° 2054 *bis*

Exercice N clos le : 31/12/2014

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS AUVERGNE PARKING

Néant : X *

CADRE A

	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			
			Au cours de l'exercice			
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)	Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....

3 FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Cegid Groupe

AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055 2014

Désignation de l'entreprise SAS AUVERGNE PARKING — Néant * ☐

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	7 765	PF		PG		PH	7 765	
Terrains		PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre	PM	258 509	PN		PO		PQ	258 509	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV	20 790	PW	1 253	PX		PY	22 043	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	44 235	QA	13 290	QB	1 800	QC	55 726	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG		
	Materiel de transport	QH	71 456	QI	32 373	QJ	37 393	QK	66 436	
	Materiel de bureau et informatique, mobilier	QL	3 235	QM	399	QN		QO	3 635	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT		
	TOTAL III	QU	398 228	QV	47 316	QW	39 193	QX	406 352	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	ØN	405 994	ØP	47 316	ØQ	39 193	ØR	414 117	

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement	TOTAL I	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles	TOTAL II	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Ins. générales agenc. et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Ins. générales, agenc. aménagements divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Materiel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et informat. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
	TOTAL III	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation	TOTAL IV	NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)				NY		Total général non ventilé (NW-NY)				NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Cegid Group

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056 2014

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS AUVERGNE PARKING — Néant *

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A II) *	3U	29 500	TD		TE	8 234	TF	21 266
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA		IB		IC		ID	
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE		IF		IG		IH	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z	29 500	TS		TT	8 234	TU	21 266
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	70 000	5W	60 000	5X		5Y	130 000
	TOTAL II	5Z	70 000	TV	60 000	TW		TX	130 000
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations : incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations : corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations : titres mis en équivalence	O2		O3		O4		O5	
	sur immobilisations : titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	sur immobilisations : autres immobilisations financières (1)*	O6		O7		O8		O9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	99 500	UB	60 000	UC	8 234	UD	151 266
	Dont dotations et reprises : d'exploitation			UE	60 000	UF			
	Dont dotations et reprises : financières			UG		UH			
	Dont dotations et reprises : exceptionnelles			UJ		UK	8 234		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Groupe

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Libellé	Début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice
Provision pour gros travaux	70 000	60 000		130 000

Cegid Group

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057 2014

Liasse fiscale (articles 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AUVERGNE PARKING — Néant *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP	2 759	UR		US	2 759
	Autres immobilisations financières	UT	3 960	UV		UW	3 960
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	787		787		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	13 164		13 164		
	État et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	4 359		4 359		
	État et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	État et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	2 835		2 835		
	Charges constatées d'avance	VS	7 773		7 773		
	TOTAUX	VT	35 642	VU	28 921	VV	6 720
RENVOIS (1) Montant des	Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF					

CADRE B — ÉTAT DES DETTES

		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)	7V				
Autres emprunts obligataires (1)	7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) — à 1 an maximum à l'origine	VG				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) — à plus d'1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A				
Fournisseurs et comptes rattachés	8B	8 733	8 733		
Personnel et comptes rattachés	8C	29 025	29 025		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	31 576	31 576		
État et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	8E				
État et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VW	5 642	5 642		
État et autres collectivités publiques — Obligations cautionnées	VX				
État et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et assimilés	VQ				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J				
Groupe et associés (2)	VI				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K	6 484	6 484		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *	Z2				
Produits constatés d'avance	8L	1 877	1 877		
TOTAUX	VY	83 340	VZ 83 340		
RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Cegid Group

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A 2014

Désignation de l'entreprise : SAS AUVERGNE PARKING — Néant ☐ * — Exercice N, clos le : 31/12/2014

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WA : 95 784

Charges non admises en déduction du résultat fiscal

Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés					WB	
	de son conjoint		moins part déductible*		à réintégrer :	WC	
Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE		XE	
Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)	WG			
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		XW	
Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 212 **bis**) *	XZ			
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY	
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	24 952
Quote-part : Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	
Régimes d'imposition particuliers et imposition différée	Moins-values nettes à long terme : imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					I8	
	Moins-values nettes à long terme : imposées au taux de 0 %					ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* : - Plus-values nettes à court terme					WN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* : - Plus-values soumises au régime des fusions					WO	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)					XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	WQ	3 000
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
					TOTAL I	WR	123 736

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WS

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *		WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WU	
Régimes d'imposition particuliers et imposition différée — Plus-values nettes à long terme : imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)		WV	
Plus-values nettes à long terme : imposées au taux de 0 %		WH	
Plus-values nettes à long terme : imposées au taux de 19%		WP	
Plus-values nettes à long terme : imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures		WW	
Plus-values nettes à long terme : imputées sur les déficits antérieurs		XB	
Autres plus-values imposées au taux de 19 %		I6	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*		WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation 2A)		XA	
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.		ZY	
Majoration d'amortissement*		XD	
Mesures d'incitation à l'implantation et encouragements* — Reprise d'entreprises en difficultés (44 *septies*) K9		XF	
Entreprises nouvelles 44 *sexies* L2			
Jeunes entreprises innovantes (44 *sexies* A) L5			
Pôle de compétitivité (44 *undecies*) I6			
Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C) K3			
Zone de restructuration de la défense (44 *terdecies*) PA			
Zone franche urbaine (44 octies, octies A) OV			
Bassin d'emploi à redynamiser (44 *duodecies*) 1F			
Zone franche d'activité (44 *quaterdecies*) XC			
Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies) PC			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)		XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé — Déficits filiales et succursales étrangères article 209C OT		XG	8 234
Créance dégagée par le report en arrière du déficit ZI			
	TOTAL II	XH	8 234

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : bénéfice **(I moins II)**	XI	115 502	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : déficit **(II moins I)**			XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*	ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*			XL
RESULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	115 502	XO

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Cegid Group

(ligne 1 à 1)

ETAT ANNEXE à : 9 - DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

N° 2058-A

Désignation

SAT AUVERGNE PARKING

I - REINTEGRATIONS DIVERSES

Libellé	Exercice N Montant
Dons	3 000

Cegid Group

(ligne 1 à 1)

ETAT ANNEXE à : 9 - DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

N° 2058-A

Désignation

SAS AUVERGNE PARKING

II - DEDUCTIONS DIVERSES

Libellé	Exercice N Montant
Reprise provision invest	8 234

10 **DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFiP **N° 2058-B 2014**

Liasse fiscale (article 53 A du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS AUVERGNE PARKING — Néant ! *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4- K5)	K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1° bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	7 869

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1° bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN		YO	
	▼ ligne WI		▼ ligne WU	

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

CRÉDITS D'IMPÔTS

Crédit d'impôt en faveur de la recherche	JQ	Crédit d'impôt en faveur de la formation des dirigeants	JR		Crédit d'impôt famille	JS	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat	JT	Crédit d'impôt investissement en Corse	JU		Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	JV	
Crédit d'impôt afférent aux valeurs mobilières (BIC)	JW	Autres imputations	JX		Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	O1	4 231

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L.3113-1 du code des Transports) (case à cocher) — XU ☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Cegid Group

11 **TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFiP **N° 2058-C 2014**

Désignation de l'entreprise SAS AUVERGNE PARKING — Néant *

ORIGINES				AFFECTATIONS			
	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	387 829	Affectations aux réserves	Réserve légale	ZB	
					Autres réserves	ZD	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	99 885	Dividendes		ZE	60 000
	Prélèvements sur les réserves	0E		Autres répartitions		ZF	
				Report à nouveau		ZG	427 714
	TOTAL I	0F	487 714	(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) **TOTAL II**		ZH	487 714

DISTRIBUTIONS (Article 235*ter* ZCA)

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 *ter* ZCA au titre de l'exercice — XV

RENSEIGNEMENTS DIVERS				Exercice N :	Exercice N − 1 :
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail J7)		YQ		
	Engagements de crédit bail immobilier		YR		
	Effets portés à l'escompte et non échus		YS		
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance		YT		
	Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8)		XQ	28 959	39 803
	Personnel extérieur à l'entreprise		YU		
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)		SS	29 827	30 634
	Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages		YV		
	Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES 792)		ST	59 551	77 536
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052		ZJ	118 339	147 973
IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle *, CFE, CVAE		YW		
	Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)		9Z	22 856	21 732
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052		YX	22 856	21 732
T.V.A.	Montant de la T.V.A. collectée		YY	115 185	112 520
	Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations		YZ	17 868	20 165
DIVERS	Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 de 2012) *		0B	105 781	
	Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *		0S		
	Effectif moyen du personnel * (*dont* : apprentis : handicapés) :		YP	4	4
	Effectif affecté à l'activité artisanale		RL		
	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *		ZK	%	%
	Numéro du centre de gestion agréé * XP		— **Filiales et participations:** (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0

RÉGIME DE GROUPE						
	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA	Plus-values à 15% JK		Plus-values à 0% JL		
		Plus-values à 19% JM		Imputations JC		
	Groupe : résultat d'ensemble. JD	Plus-values à 15% JN		Plus-values à 0% JO		
		Plus-values à 19% JP		Imputations JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH	N° SIRET de la société mère du groupe JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS AUVERGNE PARKING — Néant *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

I. Immobilisations*

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine* ⑤	Valeur nette réévaluée* ①	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
1	Véhicules	55 947			37 393	18 554
2	Matériel industriel	1 800			1 800	
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

I. Immobilisations*

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑦	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées* : Court terme ⑨	Long terme ⑩ : 19 %	15 % ou 16 %	0 %	Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
1	31 833	13 279	13 279				
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							

II - Autres éléments

13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *						
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨		13 279				
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩						
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪						
			(A)	**(B)** (ventilation par taux)			**(C)**

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Cegid Group

13 **AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT**

DGFiP **N° 2059-B 2014**

Désignation de l'entreprise : SAS AUVERGNE PARKING — Néant : X *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

	Origine / Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

DGFiP N° 2059-C 2014

Désignation de l'entreprise : SAS AUVERGNE PARKING — Néant [X] *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 16 % ❷.	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ❶ *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ❶ *.	

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 16 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ③	Solde des moins-values à 16 % ④
①				
Moins-values nettes	N			
	N-1			
	N-2			
	N-3			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter
		À 19 %, 16,5 %(1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat del'exercice (article 219 I a *sexies*-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a *sexies*-0 *bis* du CGI)	À 15 % Ou À 16,5 %(1)		col ⑦ = ② + ③ + ④ − ⑤ − ⑥
①		②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes	N						
	N-1						
	N-2						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Cegid Group

15 **RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME**
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP **N° 2059-D 2014**

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS AUVERGNE PARKING — Néant : [X] *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à **10** %	taxées à **15** %	taxées à **18** %	taxées à **19** %	taxées à **25** %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés : donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés : ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5e,6e,7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Cegid Group

16 **DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE**

DGFiP **N° 2059-E 2014**

Désignation de l'entreprise : SAS AUVERGNE PARKING — Néant *

Exercice ouvert le : 01/01/2014 et clos le : 31/12/2014 Durée en nombre de mois : 12

I Production de l'entreprise

Ventes de marchandises	OA	
Production vendue Biens	OB	
Production vendue Services	OC	541 435
Production stockée	OD	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	OF	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	238
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	5 898
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL I	OM	547 572

II Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)

Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON	
Variation de stocks (marchandises)	OO	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	118 323
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	1 371
Abandons de créances à caractère commercial	OX	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OY	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.	OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
TOTAL 2	OJ	119 694

III Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 - TOTAL 2	137	427 877
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)	117	427 877

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Cegid Groupe

17 **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

DGFiP **N° 2059-F 2014**

Formalités obligatoires
Art. L. 123-28 C. com. et R. 123-111 C. com.
N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1 / 1 (1)

Néant * ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2014 N° SIRET 8 7 0 2 0 0 9 2 0 0 0 0 3 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS AUVERGNE PARKING

ADRESSE (voie) Place Gambetta

CODE POSTAL 63000 VILLE CLERMONT FERRAND

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	100
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	7	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	3 900

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique — Dénomination — N° SIREN (si société établie en France) — % de détention — Nb de parts ou actions
Adresse : N° — Voie — Code Postal — Commune — Pays

Forme juridique — Dénomination — N° SIREN (si société établie en France) — % de détention — Nb de parts ou actions
Adresse : N° — Voie — Code Postal — Commune — Pays

Forme juridique — Dénomination — N° SIREN (si société établie en France) — % de détention — Nb de parts ou actions
Adresse : N° — Voie — Code Postal — Commune — Pays

Forme juridique — Dénomination — N° SIREN (si société établie en France) — % de détention — Nb de parts ou actions
Adresse : N° — Voie — Code Postal — Commune — Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) — Nom patronymique CARLES — Prénom(s) PATRICK
Nom marital — % de détention 45.65 — Nb de parts ou actions 1 826
Naissance : Date — N° Département 33 — Commune bordeaux — Pays FRANCE
Adresse : N° 14 — Voie rue STE CROIS DE LA BRETONNERIE
Code Postal 75004 — Commune PARIS — Pays FRANCE

Titre (2) — Nom patronymique LE ROLLAND — Prénom(s) Denis
Nom marital — % de détention 43.10 — Nb de parts ou actions 1 724
Naissance : Date — N° Département — Commune — Pays
Adresse : N° 8 — Voie rue Molière
Code Postal 92400 — Commune COURBEVOIE — Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

18 **FILIALES ET PARTICIPATIONS** DGFiP **N° 2059-G 2014**

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

N° de dépôt

1 / 1 (1) Néant X *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2014 N° SIRET 8 7 0 2 0 0 9 2 0 0 0 0 3 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS AUVERGNE PARKING

ADRESSE (voie) Place Gambetta

CODE POSTAL 63000 VILLE CLERMONT FERRAND

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Direction Générale des Finances Publiques

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2065-SD
2014

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01/01/2014	et clos le	31/12/2014	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	X

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:

SAS AUVERGNE PARKING

SIRET 8 7 0 2 0 0 9 2 0 0 0 0 3 7

Adresse du destinataire:

Place Gambetta

63000 CLERMONT FERRAND

Adresse du siège social si différente du principal établissement:

Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées: Services auxiliaires des transports terrestres

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf.notice de la déclaration n°2065)

1 **Résultat fiscal** — Bénéfice imposable à 33,1/3 % : 77 383 — Bénéfice imposable à 15 % : 38 120 — Déficit : 0

2 **Plus-values**

PV à long terme imposables à 15 % :

Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 % :

PV à long terme imposables à 19% :

Autres PV imposables à 19% :

PV à long terme imposables à 0% :

PV exonérées art. 238 *quindecies* :

3 **Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches**

Entreprises nouvelles art. 44 *sexies* :

Jeunes entreprises innovantes :

Zones franches urbaines :

Pôle de compétitivité :

Entreprises nouvelles art. 44 *septies* :

Zones franches d'activités art. 44 *quaterdecies* :

Autres dispositifs :

Zone de Restructuration de la défense, art. 44 *terdecies* :

Sociétés d'investissements immobiliers cotées :

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) :

Plus-values exonérées relevant du taux à 15 % :

D IMPUTATIONS (cf.notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt :

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf.notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50% :

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée . Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0.2% prévue par l'article 1738 du code général des impôt. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.
Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique "Recherche de formulaires", numéros d'imprimés "2032" ou "2033", formulaires "2032-NOT" ou "2033-NOT".

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :

Tel :

Nom et adresse du conseil :

Tel :

Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :

N° d'agrément du CGA

Tel :

Identité du déclarant :

Date : 16/02/2015 Lieu : CLERMONT FERRAND

Qualité et nom du signataire: Président CARLES PATRICK

Signature :

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité.
Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts.

Cegid Group

Imprimé obligatoire
Code général des impôts

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 bis-SD
2014

ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

F RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions[1] Payées par la société elle-même	a	60 000	Payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s)[2]			(c)	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			(d)	
Montant des distributions			(e)	
autres que celles visées en (a),			(f)	
(b), (c) et (d) ci-dessus[3]			(g)	
			(h)	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI[4]			(i)	58 500
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			(j)	1 500
Montant des revenus répartis[5]			**Total (a à h)**	60 000

G RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS *(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) :
SARL : tous les associés ;
SCA : associés gérants ;
SNC ou SCS : associés en nom ou commandités ;
SIP et SCI de copropriétaires de navires : associés, gérants ou copropriétaires.

Pour les S.A.R.L.

Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.

1	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Montant des sommes versées : à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement : Indemnités forfaitaires 5	Remboursements 6	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6 : Indemnités forfaitaires 7	Remboursements 8

H AFFECTATION DES VEHICULES DE TOURISME *(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Voitures affectées aux dirigeants ou aux cadres			Voitures utilisées pour les besoins généraux de l'exploitation		
Caractéristiques marque et puissance	Nom, qualité et adresse de la personne à laquelle la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)	Caractéristiques marque et puissance	Service auquel la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)

I DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES À LONG TERME IMPOSÉES À 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés[(a)]		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages[(b)]		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Cegid Group

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT

CALC219BF4

(art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)

Designation de la société et adresse de son principal établissement

SAS AUVERGNE PARKING
Place Gambetta
63000 CLERMONT FERRAND

Numéro SIRET du principal établissement : 87020092000037
Code APE : 5221Z

Adresse du siège social si différente

N° / Type / Libellé voie :
Complément :
Lieu-dit / hameau :
Code postal / Ville :
Pays :

I Résultats de l'exercice

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	115 502
b	Dont plus-value nette à court terme	13 279
c	Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

II Bénéfices soumis au taux réduit

g	Montant maximum exigible au taux réduit : 38120 € x durée de l'exercice en mois / 12	38 120
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus value nette à court terme de l'exercice	38 120
j	Dont résultat net imposable dans la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
	Total lignes h à k	38 120

l	**III Bénéfices soumis au taux normal** (a-c-h-i)	77 382
m	**IV Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19%** (d-j-k)	

Cegid Group